

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 10 Avril 2012**

**N° 32**

Date de la convocation :  
02/04/ 2012

Nombre de Conseillers :

**13**

Présents :

**11 + 1**

Votants :

**11 + 1**

Le **dix avril deux mil douze** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Maire,

**Etaiet présents :**

Mesdames : PIOT, BENOIT, ANGOULVENT, CABANILLAS, QUINET.

Messieurs : MURET, LECOQ, COCHIN, CHABRILLAT, SECQ, MAZUBERT,

**Etait absent excusé :**

Monsieur : MASSY

Mme PIOT a été élue secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à ajouter un point à savoir : Bureau pour les élections législatives, l'ensemble du Conseil accepte cet ajout.

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2012.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2012.

**1) Vote des taxes directes locales.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention,

**Augmente** le coefficient de variation proportionnelle de 1.271727 uniquement pour le bâti en compensation de la baisse de la TEOM.

**Décide** de porter les taux communaux des taxes directes locales pour l'année 2012 à

IMPOTS	BASE 2012	TAUX DE REFERENCE 2011	TAUX DE REFERENCE 2012	TAUX 2012 VOTES *	PRODUIT FISCAL ATTENDU
TH	1 156 000	4.08	5.19	<b>4.08</b>	47 165
TF Bâti	683 200	6.63	8.43	<b>10.81</b>	73 854
TF Non Bâti	37 400	33.79	42.97	<b>33.79</b>	12 637
<b>Total</b>					<b>133 656</b>

**2) Subventions communales**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Attribue** les subventions suivantes au budget primitif de l'année 2012 :

○ CCAS	2 500 €
○ Caisse des Ecoles	3 655 €
○ Association sportive du collège de la Mauldre	30 €
○ ADMR	814 €
○ Téléthon	250 €
○ Plaine de Versailles	310 €

Monsieur le Maire étant aussi le Président de Jumeauville Loisirs,, laisse la présidence à Mme PIOT, 1<sup>ère</sup> Adjointe pour le vote de cette dernière association :

Considérant que la section Jumeauville Hier à Aujourd'hui va faire cette année une exposition, une subvention exceptionnelle de 1 000 € leur est attribuée.

- Jumeauville Loisirs 4 500 €
- **Dit** que les crédits seront portés au budget primitif.

### **3) Budget Primitif 2012**

Arrivée de Mme ANGOULVENT à 20h45

Suite à la réunion de travail, des modifications ont été apportées sans grand changement, à savoir :

- SIVOM DE MAULE : La CAMY prend en charge la construction de la nouvelle salle des sports du collège et non le transport scolaire. La demande de participation a été intégralement rajoutée au BP 2012.
- Cpte 657358 : + 8850 € soit total du compte : 9 000 € au lieu de 150 €
- Cpte 022 (dépenses imprévues) : - 8 850 € soit total du compte : 26 722.06 € au lieu de 35 572.06 €

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire pour le budget primitif 2012,

Après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 abstention,

**Approuve** les propositions du budget primitif 2012,

- **Vote** le budget primitif 2012 au niveau du chapitre dont la balance s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	629 634.06 €	629 634.06 €
Section d'investissement	274 808.07 €	274 808.07 €

### **4) Bureau pour les Elections législatives**

Les Bureaux pour les Elections législatives sont :

#### **Premier tour, le 10 juin 2012**

Membres Titulaires du Bureau:

Président : Jean-Claude LANGLOIS, Maire

Assesseurs : Muriel PIOT, Berthe QUINET

Secrétaire : Nathalie CABANILLAS

- 8 h – 11 h PIOT, LECOQ, ANGOULVENT
- 11 h – 14 h LANGLOIS, QUINET, COCHIN
- 14 h – 17 h QUINET, PIOT, BENOIT
- 17 h – 20 h CHABRILLAT, LANGLOIS, CABANILLAS

#### **Deuxième tour, le 17 juin 2012**

Membres Titulaires du Bureau :

Président : Jean-Claude LANGLOIS, Maire

Assesseurs : Muriel PIOT, Michel LECOQ

Secrétaire : Nathalie CABANILLAS

- 8 h – 11 h SECQ, CHABRILLAT, COCHIN
- 11 h – 14 h MAZUBERT, MURET, LANGLOIS
- 14 h – 17 h ANGOULVENT, LECOQ, MASSY
- 17 h – 20 h PIOT, CABANILLAS, MURET

## Questions diverses

### SIVOM D'ARNOUVILLE LES MANTES :

Monsieur le Maire demande l'avis général sur le devenir de la Commune au sein du SIVOM du fait que la CAMY a repris la compétence assainissement et ordures ménagères et travaille à la mise en place de solutions efficaces pour répondre aux problèmes liés au ruissellement. Les avis sont partagés.

### CAMY :

- Transport à la demande : une consultation va avoir lieu pour définir les arrêts sur la commune
- Assainissement : le mot ci-dessous a été distribué à tous les Jumeauvillois

## **Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines Lettre d'information aux habitants**

Madame, Monsieur,

La question de l'assainissement des eaux usées des communes de Boinville-en-Mantois, Goussonville et Jumeauville constitue un enjeu environnemental prioritaire. Pour y répondre, les élus municipaux des 3 communes adhérentes au SIVOM de la région d'Arnouville-lès-Mantes se sont engagés depuis plusieurs années dans le projet de la construction d'une nouvelle station d'épuration répondant aux besoins des trois communes.

En adhérant à la Camy au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la compétence assainissement a été, conformément à la loi, transférée à la Communauté d'Agglomération. Ce transfert permet à la fois d'optimiser le service rendu aux habitants car exercé sur un périmètre plus large (30 communes) mais aussi de conduire une analyse des besoins pour apporter les meilleures réponses au service du plus grand nombre.

Dans le cadre de cette recherche de performance économique et environnementale, la Camy souhaite prendre en compte, dans un même projet, le besoin en assainissement, également urgent, des habitants du *Hameau Canada* situé sur les communes d'Epône et de Mézières-sur-Seine, elles aussi adhérentes à la Camy depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Cette volonté s'inscrit en toute logique dans la conception intercommunale dans laquelle s'inscrivent les projets pour apporter de meilleurs services au moindre coût au plus grand nombre d'habitants.

Le projet de station d'épuration actuel prévu sur la commune de Boinville-en-Mantois n'intègre pas totalement ce nouveau besoin. En effet, l'adhésion à la Camy de l'ensemble des communes concernées par ce problème d'assainissement des eaux usées nous contraint aujourd'hui d'envisager une réponse plus globale.

Fort de ces nouveaux éléments, la Camy a souhaité se donner le temps d'une analyse complète du dossier de la nouvelle station d'épuration tant la construction d'un tel équipement est engageante pour l'avenir. Ces démarches complémentaires seront entreprises dans les meilleurs délais avec le souci permanent de mobiliser toutes les subventions auxquelles le projet peut prétendre.

Toutes les pistes permettant de conduire à des solutions économiquement et écologiquement pertinentes seront analysées et les élus des communes concernées y seront naturellement totalement associés. Garantir à l'ensemble des habitants un service de qualité et au moindre coût est un engagement partagé.

Parallèlement aux questions d'assainissement, la Camy travaille, aux côtés des élus des communes concernées, à la mise en place de solutions efficaces pour répondre aux problèmes liés au ruissellement, génératrices d'importantes inondations. Les études en cours doivent nous permettre d'apporter le plus rapidement possible des réponses concrètes préservant les habitants concernés.

Soyez assurés de notre dévouement à votre service.

Jean-Claude LANGLOIS  
Maire de Jumeauville



Dominique Braye  
Président de la Camy



camy-info.fr



### CIMETIERE :

Monsieur le Maire avise qu'il devient impératif et urgent de consolider la chapelle et le mur entre l'ancien cimetière et le terrain derrière. Des démarches vont être faites pour voir à démonter la chapelle ou/et faire un arrêté de péril.

### JUMEAUVILLE HIER A AUJOURD'HUI :

La Présidente souhaiterait savoir si la commune envisagerait d'avoir un blason. Le conseil est majoritairement contre.

**LAVOIR :**

Mme CABANILLAS signale que des jeunes passent par la petite porte au fond du lavoir et que cela est dangereux. Monsieur le Maire indique que cette porte était fermée par un cadenas mais que les jeunes le cassent régulièrement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,